



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 06 février 2012
Avis n° 2012-3**

Avis sur le plan de gestion 2012-2016 de la Réserve Naturelle Régionale "Pelouse de la Côte de l'Etang", commune de Spoy (Aube)

Vu le dossier "Pelouse de la Côte de l'Etang, commune de Spoy (Aube) – Plan de gestion 2011-2015",
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de la séance du 6 février 2012,
Sur présentation de monsieur ROYER J-M, rapporteur,

Article 1 :

Le CSRPN prend acte que les mesures de gestion présentées sont décalées d'un an par rapport au document transmis au rapporteur du CSRPN ; le plan de gestion visé porte sur la période 2012-2016.

Article 2 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur le contenu du plan de gestion 2012-2016 de la Réserve Naturelle Régionale "Pelouse de la Côte de l'Etang" à Spoy, avec les recommandations précisées dans l'article 3.

Article 3 :

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- Il convient que le site puisse être pâturé dans son intégralité ; le plan de gestion doit étudier de nouvelles modalités de pâturage ;
- Dans le cadre du pâturage ovin, il convient de proscrire certains traitements vermifuges (ivermectines) et prévoir d'arrêter le traitement au moins quinze jours avant la mise en place du troupeau (ces substances menacent les coléoptères coprophages et peuvent passer par la chaîne alimentaire jusqu'aux chauves-souris et aux oiseaux) ;
- Il convient d'annexer des relevés phyto-sociologiques au plan de gestion, afin d'estimer les tendances d'évolution prévisibles des boisements de reconstitution ;
- Il convient de mettre en œuvre des opérations annuelles d'inventaires des taxons typiques présents dans la réserve naturelle.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Le président du CSRPN

Daniel YON